



**TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ELIGIBLES A
L'ECO-PRET A TAUX ZERO**
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE MINIMALE, DOM
« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- FACTURES – 2016 »

**CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _ _ / _ _ / _ _ _ _
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : _ _ / _ _ / _ _ _ _
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux : Performance globale

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt: = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en € = _____
Ce montant est égal à (30 000 €) x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ... = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt accordé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt accordé en € = _____

Demande accompagnée :

- de _____ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de _____ factures pour les frais

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société

....., syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'était possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâties, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires est inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés au cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ont été effectivement réalisés ;

reconnaît avoir été informé des modalités de régularisation dans le cas où le syndicat des copropriétaires aurait bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel il avait droit ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Date de remise ____ / ____ / ____

(cachet de l'établissement)

Signature ou visa et cachet

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

Nature de travaux :	Nature de travaux :
<p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p>	
<p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p>	
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ le _____ Fait à _____	
Nombre de factures jointes : Signature _____ Tampon _____	
Nature de travaux :	Nature de travaux :
<p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p>	
<p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p>	
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ le _____ Fait à _____	
Nombre de factures jointes : Signature _____ Tampon _____	

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

Nature de travaux : A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*	Nature de travaux : A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*
A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*	A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*
Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ le _____ Fait à _____	Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____ le _____ Fait à _____
Nombre de factures jointes : Signature _____ Tampon _____	Nombre de factures jointes : Signature _____ Tampon _____

À remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (dérogation possible pour les logements en bâtiment collectif d'habitation)	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion $\leq 600m$ <input type="checkbox"/> La Réunion $> 600m$ <input type="checkbox"/> Mayotte	S = U = W/(m ² .K) S =	$\leq 0,03$ $\leq 0,5$ $\leq 0,02$
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion $\leq 600m$ <input type="checkbox"/> La Réunion $> 600m$ <input type="checkbox"/> Mayotte	S = U = W/(m ² .K) S =	$\leq 0,09$ ≤ 2 $\leq 0,08$
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associé à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion <input type="checkbox"/> Mayotte	Locaux non climatisés : S = Locaux climatisés, le cas échéant : S = S =	$\leq 0,65$ $\leq 0,25$ $\leq 0,5$
<input type="checkbox"/> Equipements de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)			

Adresse de réalisation des travaux :

* **Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.**